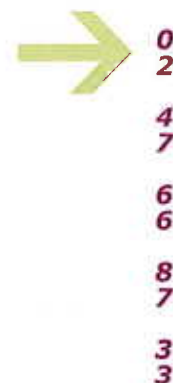


**Vous
avez été
victime**

Vol,
coups et blessures,
accident de la circulation,
agression sexuelle, viol,
dégradation volontaire,
escroquerie, abus de confiance,
menaces, injures,
accident collectif,
non présentation d'enfant,
pension alimentaire impayée
ou de toutes autres infractions pénales...



reçoit gratuitement en toute **confidentialité**



une écoute privilégiée

pour comprendre vos difficultés
(méconnaissance du droit, sentiment d'isolement,
souffrance psychologique...).

**un accompagnement dans
vos démarches**

(soutien psychologique, préparation aux expertises
et audiences de jugement).

une information sur vos droits

(fonctionnement de la justice, procédure, systèmes
d'indemnisation...).

une orientation si nécessaire

vers les services spécialisés.

La victime peut s'exprimer librement et conserve sa pleine liberté de décision.

Les services d'aide aux victimes ne se substituent pas aux victimes,
ne les représentent pas et ne participent pas au procès pénal.

Les Permanences

TOURS

lundi au vendredi
de 9h à 12h et 14h à 18h

Plusieurs antennes sur le département



Travaille en liaison avec

la Police,
la Gendarmerie,
les services de Justice,
les auxiliaires de Justice,
les services médicaux,
les services sociaux,
les mairies,
le réseau associatif.

Centre de Vie du Sanitas
10 place Neuve
37000 TOURS

02 47 66 87 33

adavip37@wanadoo.fr

Un numéro national

08 VICTIMES 08 842 846 37
(prix d'un appel local)
tous les jours de 09h à 21h

Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales
Association loi 1901 adhérente à l'INAVEM
Association agréée par le Ministère de la Justice